

Secteurs d'activités	Obstacles	Objectifs visés	Mesures et ressources	Échéances	Responsables	Cibles	Indicateurs de résultats	État de réalisation de la mesure
Gestion organisationnelle	Accessibilité des lieux, des activités et du site Internet	Améliorer l'accessibilité des établissements du réseau du Conservatoire	Poursuivre les démarches auprès du locateur des établissements pour éliminer les obstacles physiques identifiés selon les priorités établies dans chaque établissement	En continu	Directeurs des établissements Directrice des ressources financières, matérielles et technologiques Responsables administratifs	Collaboration pour chaque obstacle relié aux lieux ou à l'équipement	Interventions discutées avec le locateur, en cours ou réalisées	Cette mesure continue demeure en cours, en fonction des besoins qui peuvent se présenter. Un rappel a été fait aux directeur,trice.s d'établissements à ce sujet en mars 2021.
			Poursuivre la refonte du site Web en prenant en compte les normes d'accessibilité édictées par le Conseil du trésor	Finalisation de la démarche de refonte prévue au cours de l'exercice 2020-2021	Directrice générale Coordonnatrice communications et stratégie numérique	Fonctions d'accessibilité	Fonctions d'accessibilité intégrées au devis de la refonte du site Web	Le devis de refonte du site Web comportait les exigences relatives aux fonctions d'accessibilité. Le nouveau site Web du Conservatoire, mis en ligne en septembre 2021, comporte une section sur l'accessibilité qui invite notamment les visiteurs à signaler tout élément d'amélioration à cet égard. https://www.conservatoire.gouv.qc.ca/fr/accessibilite/
	Sensibiliser le personnel des salles de concert et de spectacles aux besoins des personnes handicapées et aux comportements à adopter envers elles	Former le personnel d'accueil des salles de concert et de spectacles à répondre aux besoins des personnes handicapées (et faire connaître le guide Web <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> de l'OPHQ (diffusion au personnel en contact avec le grand public)	À l'occasion de la réouverture des salles de spectacle au public	Directeurs des établissements	Personnel d'accueil des salles de concert et de spectacles	Registre de présences des formations pertinentes	Les représentations publiques ont été suspendues au cours de période couverte par le Plan 2019-2021 en raison de la crise sanitaire. Le guide Web « Mieux accueillir les personnes handicapées » de l'OPHQ a été néanmoins transmis par courriel aux directeur,trice.s d'établissement en décembre 2019 avec demande de le diffuser auprès du personnel d'accueil et un rappel a été transmis par courriel aux directeur,trice.s en mars 2021.	
		Informer les responsables de la billetterie des salles de concert et de spectacle de la mesure de gratuité pour les accompagnateurs des personnes handicapées	À l'occasion de la réouverture des salles de spectacle au public	Directeurs des établissements	Diffusion de la mesure à tous les responsables de la billetterie du réseau	Liste d'envoi par MIO	Rappel de cette mesure aux directeur,trice,s d'établissement par courriel en décembre 2019 et en mars 2021	

Secteurs d'activités	Obstacles	Objectifs visés	Mesures et ressources	Échéances	Responsables	Cibles	Indicateurs de résultats	État de réalisation de la mesure
			aux concerts et aux spectacles					
	Méconnaissance des mesures d'adaptation pour les postes de travail	Sensibiliser le personnel administratif à l'approvisionnement accessible	Distribuer le Guide sur l'approvisionnement accessible de l'OPHQ au personnel administratif et le sensibiliser sur son contenu (« L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées – Guide d'accompagnement, volet équipements de bureau, 2 ^e édition)	Mars 2021	Directrice des ressources financières, matérielles et technologiques	Responsables administratifs	Liste d'envoi par courriel	Cette mesure n'a pas été réalisée mais sera reconduite au plan 2021-2023
	Méconnaissance des considérations d'accessibilité des personnes handicapées dans le processus d'acquisition	S'assurer que la notion d'accessibilité des personnes handicapées est considérée lors de processus d'approvisionnement de certains biens.	Communications à cet effet avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et Collecto Services regroupés en éducation lors de processus d'approvisionnement de certains biens	Lors de démarches d'approvisionnement nécessitant l'appui de ces organismes	Directrice des ressources financières, matérielles et technologiques	Intervenants externes en approvisionnement	Courriels transmis	Aucune démarche d'approvisionnement n'a requis de considérer la notion d'accessibilité au cours de la période couverte par le Plan 2019-2021.
		Sensibiliser le personnel du service des ressources humaines à la réalité des personnes handicapées	Informar le personnel des ressources humaines et les gestionnaires de la <i>Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées</i> et les sensibiliser à son contenu	Décembre 2019 Annuellement	Directrice des ressources humaines et de la rémunération Secrétaire générale	Conseillers en ressources humaines et directeurs de service et d'établissement	Compte rendu du collège des directeurs	Rappel de la politique gouvernementale en collège des directeurs du 12 décembre 2019 et transmission de la Politique gouvernementale « À part entière » par courriel de suivi aux directeur.trice.s d'établissement en décembre 2019 avec présentation sommaire de son contenu. Transmission par courriel de la Politique gouvernementale « À part entière » à la directrice des ressources humaines et de la rémunération en mars 2021 pour diffusion au sein de son équipe.

Secteurs d'activités	Obstacles	Objectifs visés	Mesures et ressources	Échéances	Responsables	Cibles	Indicateurs de résultats	État de réalisation de la mesure
								La conseillère en ressources humaines est sensibilisée à la <i>Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées</i> , notamment par sa participation à la mise en œuvre du plan d'accès à l'égalité.
			Former le personnel responsable de la dotation qui participe à l'embauche sur la réalité des personnes en situation de handicap	Juin 2021	Directrice des ressources humaines et de la rémunération	Une formation offerte à la conseillère à la dotation en ressources humaines	Registre de présences à la formation pertinente	Webinaire de la CDPDJ suivi par la conseillère à la dotation en ressources humaines en mars 2021 « L'attraction et le recrutement des personnes handicapées ».
			Analyser les appels de candidatures et les outils de sélection afin de s'assurer qu'ils ne soient pas discriminatoires envers les personnes handicapées	En continu	Directrice des ressources humaines et de la rémunération	Analyse de gabarit d'appels de candidatures et des outils de sélection	Grilles d'analyse d'appels de candidatures et des outils de sélection	Cette analyse est faite lors de chaque processus de dotation
			Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'accès à l'égalité en emploi du Conservatoire	En continu	Directrice des ressources humaines et de la rémunération	Ajout d'un élément du programme d'accès à l'égalité relié aux enjeux des personnes handicapées	Programme d'accès à l'égalité en emploi	Le rapport de la CDPDJ concernant les cibles du Conservatoire pour la composition de son personnel a été présenté au comité de ressources humaines en février 2021 et le suivi de ces cibles est inscrit au plan de travail annuel du comité des ressources humaines.
	Méconnaissance des mesures d'adaptation à la disposition des élèves en situation de handicap, incluant les troubles d'apprentissage	Outiller les professeurs du réseau à adapter leurs méthodes d'enseignement aux élèves atteints de TDAH	Poursuivre la formation des professeurs sur les modes d'intervention auprès des élèves atteints de TDAH	Juin 2021	Directeurs des établissements	Sessions de formation offertes aux professeurs selon les besoins	Registre de présences aux formations pertinentes	Cette mesure n'a pas été réalisée et sera reconduite au prochain plan.
Amorcer une réflexion pour assurer une gestion coordonnée et une		Transmettre un courriel d'information par Mio à tous les élèves du Conservatoire et les	Février-Juin 2021	Directeur des études, responsable du	Diffusion de l'information pertinente auprès	Liste d'envoi par courriel aux élèves	Des réflexions ont eu lieu sur la gestion des demandes d'élèves en situation de handicap par la Direction des études et le Service à la vie étudiante.	

Secteurs d'activités	Obstacles	Objectifs visés	Mesures et ressources	Échéances	Responsables	Cibles	Indicateurs de résultats	État de réalisation de la mesure
		<p>application cohérente de mesures d'accommodement pouvant être offertes dans l'ensemble du réseau aux élèves en situation de handicap</p>	<p>inviter à divulguer toute situation de handicap qui pourrait faire l'objet de mesures d'accommodement en vue de favoriser leur progression académique</p> <p>Sensibiliser les directeurs d'établissements sur la question des mesures d'accommodements pouvant être offertes aux élèves en situation de handicap</p> <p>Encadrer la gestion des mesures d'accommodement (en tenant compte des exigences des niveaux d'études et des programmes du Conservatoire)</p> <p>Clarifier les rôles des divers intervenants lors de la mise en œuvre de mesures d'accommodement</p> <p>Prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des données au soutien des accommodements recherchés</p>		Service à la vie étudiante	<p>de tous les élèves du Conservatoire</p> <p>Directeurs des établissements</p>	<p>Suivis faits auprès des directeurs d'établissement</p> <p>Mesures mises en place pour clarifier les rôles des intervenants et pour assurer la confidentialité des informations colligées</p>	<p>Une présentation a été faite à ce sujet par la responsable du Service à la vie étudiante auprès des directeur.trice.s d'établissement en février 2020.</p> <p>L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan structuré sur la gestion des dossiers des élèves en situation de handicap fera l'objet du prochain plan d'action à l'égard des personnes handicapées.</p>

Secteurs d'activités	Obstacles	Objectifs visés	Mesures et ressources	Échéances	Responsables	Cibles	Indicateurs de résultats	État de réalisation de la mesure
	Méconnaissance des impacts de la mise en œuvre des mesures sanitaires dans les établissements pour les personnes handicapées	Sensibiliser les directeurs des établissements sur les aménagements qui pourraient être requis aux mesures sanitaires en regard de besoins spécifiques de personnes en situation de handicap.	Transmettre un courriel d'information aux directeurs des établissements et les inviter à consulter l'« Aide-mémoire pour des mesures sanitaires accessibles » (Kéroul)	Mars 2021	Secrétaire générale	Directeurs des établissements	Liste d'envoi par courriel aux directeurs des établissements	Message transmis aux directeur.trice.s d'établissement en mars 2021 les invitant à prendre connaissance du document « Aide-mémoire pour les mesures sanitaires accessibles » élaboré par Kéroul et à le faire suivre aux employé.e.s chargés de la mise en œuvre des mesures sanitaires dans chaque établissement.

Au cours de l'année 2020-2021, le Conservatoire n'a reçu aucune plainte ni demande formelle de mesures d'accommodement par ou pour une personne handicapée.